

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le premier (1^{er}) jour d'avril 2019 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Madame la conseillère :
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers :
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé
Pierre Bussières
Richard Bernier

formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire Normand Caron ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

105-04-19 **2. Adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par monsieur le maire Normand Caron en ajoutant le sujet suivant :

7.2 Comité de sélection pour les emplois au Domaine de Gaspé.

L'item "Autres" demeure ouvert à tous autres sujets.

106-04-19 **3A. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

107-04-19 **3B. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2019.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2019 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

4 ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

a) Rapport mensuel.

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois de mars 2019.

RAPPORT MENSUEL

ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

Rapport mensuel de mars 2019

Pour la période du 01 janvier au 31 mars 2019

	Budget 2019	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-03-18	Recettes/ dépenses réelles au 31-03-19	Disponible	%
--	-------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus

Taxes	-4 212 918	-4 212 918	-4 045 184	-4 226 690	13 772	100.33%
Paiement tenant lieu de taxes	-130 600	-130 600	0	0	-130 600	0.00%
Services rendus	-200 912	-200 912	-45 748	-49 616	-151 296	24.70%
Autres revenus	-125 900	-125 900	-28 306	-29 142	-96 758	23.15%
Transferts	-154 722	-154 722	-32 478	-27 035	-127 687	17.47%
Total revenus	-4 825 052	-4 825 052	-4 151 716	-4 332 483	-492 569	89.79%

Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	905 610	905 610	268 850	237 136	668 474	26.19%
Sûreté du Qbc	295 188	295 188	0	0	295 188	0.00%
Pompiers	198 616	198 616	34 554	47 391	151 225	23.86%
Sécur.civ. Autres	30 805	30 805	8 960	8 688	22 117	28.20%
Voirie	399 925	399 925	53 995	51 637	348 288	12.91%
Enlèv.de la neige	306 060	306 060	106 842	139 248	166 812	45.50%
Eclairage rues	18 550	18 550	3 636	2 604	15 946	14.04%
Transport collec	9 878	9 878	4 914	3 871	6 007	39.19%
Usine filtration	244 868	244 868	63 919	83 291	161 577	34.01%
Réseau aqueduc	63 445	63 445	19 046	32 553	30 892	51.31%
Usine d'épuration	94 590	94 590	19 528	25 780	68 810	27.25%
Réseau d'égout	63 280	63 280	14 552	7 026	56 254	11.10%
Matières résid.	476 161	476 161	82 744	77 486	398 675	16.27%
Autres, hygiène	8 171	8 171	2 529	2 515	5 656	30.78%
Santé - bien-être	81 566	81 566	15 459	13 679	67 887	16.77%
Urbanisme	167 231	167 231	32 198	31 585	135 646	18.89%
Ind.et commerce	67 397	67 397	10 325	10 880	56 517	16.14%
Tourisme	35 550	35 550	13 504	5 168	30 382	14.54%
Rénov.urbaine	18 320	18 320	2 178	2 238	16 082	12.22%
Embellissement	97 120	97 120	2 315	1 313	95 807	1.35%
Loisir	683 636	683 636	183 016	178 122	505 514	26.06%
Culture, centre c.	255 526	255 526	61 476	62 728	192 798	24.55%
Bibliothèque	31 020	31 020	19 460	18 089	12 931	58.31%
Patrimoine	10 700	10 700	10 410	10 638	62	99.42%
Autres, culture	9 100	9 100	2 330	3 335	5 765	36.65%
Frais financ., int.	152 756	152 756	8 297	11 837	140 919	7.75%
Total dépenses	4 725 069	4 725 069	1 045 037	1 068 838	3 656 231	22.62%

Surplus (déficit)

de l'exercice	99 983	99 983	3 106 679	3 263 645	-3 163 662	3264.20%
Remb.capital	277 441	277 441	129 751	138 200	139 241	49.81%

Immobilisations	0	0	0	0	0	0.00%
Affectations						
Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0.00%
Surplus non aff.	-161 338	-161 338	0	0	-161 338	0.00%
Surplus acc.aff.	-36 120	-36 120	-12 900	0	-36 120	0.00%
Fonds de roul.	20 000	20 000	20 000	20 000	0	0.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	0	0	0	0.00%
	-177 458	-177 458	7 100	20 000	-197 458	-11.27%
Surplus (déficit)						
de l'exercice	0	0	2 969 825	3 105 445		

**RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT**

**Rapport mensuel de mars 2019
Pour la période du 01 janvier au 31 mars 2019**

	Budget 2019	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-03-18	Recettes/ dépenses réelles au 31-03-19	Disponible	%
--	----------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0	0.00%
Transfert	-10 000	-10 000	0	0	-10 000	0.00%
Contr.prom.autres	0	0	0	0	0	0.00%
	-10 000	-10 000	0	0	-10 000	0.00%

Dépenses d'investissement

Adm.générale	0	0	0	0	0	0.00%
Sécurité publique	20 000	20 000	0	20 007	-7	0.00%
Transport	25 000	25 000	5 984	5 522	19 478	22.09%
Hygiène du milieu	0	0	108 038	23 916	-23 916	0.00%
Amén.urb zonage	0	0	0	1 576	-1 576	0.00%
Loisir & culture	0	0	104 598	0	0	0.00%
	45 000	45 000	218 620	51 021	-6 021	113.38%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la revente	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0

Financement

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	-2 952 800	2 952 800	0.00%
	0	0	0	-2 952 800	2 952 800	0.00%

Affectations

Activités fonction.	0	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	-10 000	-10 000	-154 500	0	-10 000	0

Surplus affecté	-25 000	-25 000	0	-10 000	-15 000	40.00%
Fonds de roul.	0	0	0	0	0	0
	-35 000	-35 000	-154 500	-10 000	-25 000	28.57%

Total sources

de financement	-45 000	-45 000	-154 500	-2 962 800	2 917 800	6584.00%
-----------------------	----------------	----------------	-----------------	-------------------	------------------	-----------------

Surplus (déficit)

de l'exercice	0	0	-64 120	2 911 779
----------------------	---	---	---------	-----------

108-04-19

b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
 APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de mars 2019 au fonds d'administration pour un montant de 462 675,79 \$:

DÉPENSES DE MARS 2019 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	17-02-19 AU 02-03-19	24 147.60 \$
	03-03-19 AU 16-03-19	21 152.00 \$
Gouv. Québec	Remises février 2019	23 294.23 \$
Gaumond Alexandre	Remb.dépenses formation incendie, mars	93.37 \$
Morin Karl	Remb.dépenses formation incendie, mars	70.06 \$
Robichaud Pier-Jules	Remb.dépenses formation incendie, mars	89.35 \$
Roy Louise	Remb.dépl.achat de livres pour biblio.	39.60 \$
Tourisme Chaudière-App.	Inscription gala Grand Prix du Tourisme	264.44 \$
		69 150.65 \$
CONTRATS		
Agat laboratoires ltd	Analyses eau potable,eaux usées,fév.2019	374.25 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable,eaux usées,fév.2019	11 137.92 \$
Bureautique Côte Sud	Lecture du photoc. 01-02-19 au 01-03-19	462.56 \$
Canadien National	Passages à niveau, février 2019	806.00 \$
Chouinard Clermont	Poubelle et récup. 20 Ch.Roy E., 1/5	62.40 \$
Courrier Purolator	Frais de transport	81.06 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie 03-03-19 au 16-03-19	384.62 \$
Fabrique Saint-Jean	Déneigement stationnement c.mun., 2/2	1 756.93 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, mars 2019	800.00 \$
Min.des finances	Frais annuels 2019, ascenseur	86.91 \$
Pellerin Colette	Achat propriété 438 de l'Église, 2/2	45 000.00 \$
Pelletier Benoit	Entr.pistes ski de fonds, 3/3	1 300.00 \$

Régie de La Mauricie	Enfouissement et redevances, janvier 2019	9 411.40 \$
	Enfouissement et redevances, février 2019	8 426.63 \$
Rousseau Jean-François	Conciergerie 20 Ch.Roy E, février 2019	183.96 \$
Service Sanitaire A.Deschênes	Contrat enl.ordures et récup., mars 2019	12 920.51 \$
Soc.Québ.d'Ethnologie	Projet de documentation des sculpteurs	2 250.00 \$
St-Pierre Serge	Contrat entr.c.mun.03-03-19 au 16-03-19	880.00 \$
Steave Desjardins	Déneigement Vigie	126.47 \$
	Déneigement toiture usine	431.16 \$
	Déneigement c.mun., février 2019	482.90 \$
		<u>97 365.68 \$</u>

SUBVENTIONS - DONS

Amph.L'Islet-Nord	Subvention municipale 2019	25 597.21 \$
	Subvention municipale avril 2019	19 000.00 \$
COFEC	Subvention mars 2019, 3/12	7 525.00 \$
Coop d'Habitation L'Accueil	Aide financière Oasis 2, 9/10	15 000.00 \$
Corp.Phil.A.-De-Gaspé	Subvention municipale 2019	10 637.74 \$
Maison des Jeunes	Subvention de fonctionnement, 2/4	3 875.00 \$
OMH.St-Jean	Participation mun., 1/4	7 723.50 \$
Parc Nautique	Subvention de fonctionnement, 2/2	7 500.00 \$
Soupe au bouton	Contribution financière-paniers de Noël	600.00 \$
		<u>97 458.45 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

Asso.chefs sécu.incendie QBC	Cotisation membre actif pour 2019	304.68 \$
MRC de L'Islet	Quote-part, versement 1	141 376.00 \$
Régie de l'Anse-à-Gilles	Quote-part, versement 1	6 371.48 \$
Régie L'Islet-Montmagny	Gestion CTL,transport vidanges,janv.-fév. 2019	12 666.72 \$
		<u>160 718.88 \$</u>

FORMATION - CONGRÈS

Deschênes Jean	Remb.dépl.,formation incendie	102.77 \$
Lévesque Stéphane	Remb.dépenses, formation incendie	70.33 \$
Morin Karl	Remb.dépenses, formation incendie	33.17 \$
Robichaud Claude	Remb.dépenses, formation incendie	40.70 \$
		<u>246.97 \$</u>

HYDRO-QUÉBEC

Hydro Québec	Imm.438 route de l'Église	88.36 \$
	Éclairage des rues	1 172.81 \$
	Enseigne 801 Gaspé E.	20.05 \$
	Enseigne 900 rang 2 O.	40.10 \$
	Enseigne 921 Gaspé O.	20.05 \$

318 rue Verreault, MCJ	1 978.31 \$
Poste Normandin	431.97 \$
Vigie	2 901.08 \$
Poste Caron	1 313.99 \$
Garage mun.	1 211.07 \$
Poste min.des Transports	128.60 \$
Poste Faubourg	32.69 \$
Poste Rousseau	80.80 \$
Kiosque	421.17 \$
20 Ch.Roy E., appt.8	71.70 \$
20 Ch.Roy E., service	462.68 \$
Quai	148.44 \$
Domaine	40.47 \$
Parc Robichaud	71.67 \$
Salle GO	1 190.76 \$
Étants	1 526.19 \$
Poste Auberge Faubourg	83.65 \$
Centre mun.	2 308.87 \$
	<u>15 745.48 \$</u>

TÉLUS

Télu Québec	Adm. relevé du 26/03/19	202.06 \$
	Bibliothèque	51.30 \$
	Incendie	55.43 \$
	Voirie	214.98 \$
	Internet voirie	40.19 \$
	Domaine	56.46 \$
	Usine	105.00 \$
	Internet usine	80.43 \$
	Urbanisme	10.03 \$
	Industrie-commerce	10.02 \$
	Loisirs	10.03 \$
	Embell.	10.03 \$
	Parc Robichaud	40.85 \$
	Poste Caron	40.87 \$
	Signaleur poste Normandin	40.86 \$
	Épur.des eaux, étangs	40.85 \$
	Wifi centre du village	569.13 \$
	Salle GO, facture du 25-03-2019	151.32 \$
	Téléphone cellulaire	
	Télu Mobilité	garage,relevé mars.2019
	Téléphone cellulaire loisirs,relevé mars2019	59.16 \$
		<u>1 820.35 \$</u>

AUTRES

Centre GO	Film, semaine de relâche	513.16 \$
	Livraison avis bris aqueduc, 06-03-2019	25.00 \$
Fortin Lise		
Garage Minville Inc.	Rép.tracteur Kubota, souffleur	4 349.92 \$
Giroux Mario	Utilisation du cellulaire, hiver 2018-2019	50.00 \$
	Utilisation du cellulaire, hiver 2018-2019	50.00 \$
Ouellet Roger	Utilisation du cellulaire, hiver 2018-2019	50.00 \$
Pellerin Vincent	Utilisation du cellulaire, hiver 2018-2019	50.00 \$
Produits Shell Canada	Diesel	181.98 \$
Réseau Biblio	Volumes perdus	54.70 \$
Robichaud Denis	Utilisation du cellulaire, hiver 2018-2019	50.00 \$

Robichaud Sylvain	Utilisation du cellulaire, hiver 2018-2019	50.00 \$
SAAQ	Immatriculation véhicules	11 531.55 \$
	Vignettes de conformité	28.50 \$
Soc.Québ.d'ethnologie	Les Trois Bérêts, personnages historiques	1 000.00 \$
Tremblay Claude	Utilisation du cellulaire, hiver 2018-2019	50.00 \$
		<u>17 984.81 \$</u>

EMPRUNT TEMPORAIRE RUE ANTOINE-PICARD

Tétra-Tech QI Inc.	Dév.résid.Picard phase 2	2 184.52 \$
		<u>2 184.52 \$</u>
		<u>462 675.79 \$</u>

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

109-04-19

c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
 APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de
 113 569,83 \$:

COMPTES DU MOIS DE MARS 2019 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL		
Mun. L'Islet	Quote-part eau à l'Islet	3 413.33 \$
	Quote-part égout à l'Islet	803.14 \$
Mun. Saint-Aubert	Cueillette - ordures régulières 2019	155.00 \$
Tétra-Tech QI Inc.	Étude capacité eau potable	2 926.50 \$
		<u>7 297.97 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

6 Tem Ti Inc.	Problème avec wifi, clocher église	284.56 \$
Authentique Pose		
Café	Cafés, thés	219.25 \$
Avantis	Peinture MCJ	56.33 \$
Cie 9203-7258		
Québec Inc.	Huile à chauffage, MCJ	1 395.54 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	197.26 \$
Journal L'Attisée	Publicité adm., mars 2019	533.92 \$

P.S.E.C.N. AlarmCap	Contrat surveillance vol-feu	358.03 \$
Service Routier Éric Robichaud	Réparation Kenworth	24 156.40 \$

27 201.29 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Journal L'Attisée	Publicité urb., mars 2019	106.77 \$
	Frais d'information: dérogation	
Journal L'Oie Blanche	mineure	152.92 \$
MRC de L'Islet	Copie plans zonage + transport	102.75 \$

362.44 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Alarmes Clément Pelletier	Inspection annuel système incendie Vigie	137.86 \$
Journal L' Attisée	Publicité loisir, mars 2019	53.39 \$
Pièces & acc.St-Jean	Escabeau, Vigie	364.46 \$
Prodécor S.V.	Céramique Vigie	3 528.58 \$

4 084.29 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Cylindre	271.41 \$
Air Liquide Canada	Location bouteilles, février 2019	57.53 \$
Avantis	Quincaillerie diverses	569.66 \$
Buanderie RDL	Salopettes	17.25 \$
CDTEC Calibration Cie 9203-7258 Québec Inc.	Étalonnage et certif.détecteurs gaz Diesel	9 099.88 \$
	Essence	1 520.41 \$
	Huile à chauffage garage	2 913.14 \$
Cytech Corbin	Dégeler eau en face d'Iris	1 267.18 \$
EMCO	Bride et manchon de réparation	4 235.12 \$
Exca-Vac		
Construction	Excavation bris aqueduc rte 204	1 690.13 \$
Excavation Robert Chouinard	Hres de pelle, bris aqueduc Bl.-D'Haberv.	856.56 \$
	Loc.camion,transport de neige,cours d'eau	
Excavation VCG Inc.	Réparation rétrocaveuse, changer pneus	2 458.17 \$
J.L. Desrosiers		137.98 \$
Jérôme Bélanger	Ramasser sapins de Noël	174.76 \$
Michel Gamache & Frères	Bouilleur pour creuser canal	3 075.60 \$
	Excavatrice, gravier bris aqueduc	12 089.59 \$
P/A G.G.M. Montmagny	Librifiants, filtres, pièces pr tracteur	746.15 \$
Pièces & Acc.St-Jean Inc.	Aspirateur, peinture MCJ	300.06 \$
	Quincaillerie diverses	353.04 \$
Plomberie Martin Pelletier	Dégeler tuyaux eau	3 308.41 \$
Port-Joli Pièces Autos	Quincaillerie diverses	771.92 \$
Réal Huot Inc.	Boîtes de service, tige acier	994.43 \$
REM	Seal, roulement	1 259.62 \$
S-EAU-S Fuites Inc.	Localiser fuites	2 848.51 \$
Sable Marco	Sel à glace en vrac	4 275.90 \$
Service Routier Éric Robichaud	Réparation transmission, kenworth	1 025.62 \$
	Pièces de freins, Inter 1986	1 434.83 \$
	Changer injecteur, kenworth	4 785.51 \$

Usinage François Landry	Réparer machinage	204.09 \$
----------------------------	-------------------	-----------

62 880.43 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Buanderie R.D.L.	Nettoyage des habits de combat	275.94 \$
CDTEC Calibration	Étalonnage et certif.détecteurs gaz	137.97 \$
Griffunrie	Pochettes protectrices, relieurs, papier	62.15 \$
HETEK Solutions	Gaz étalon pour détecteur de gaz	233.40 \$
Jalbertech Inc.	Fusibles	22.49 \$
Mun. Saint-Aubert	Assistance incendie 12 et 20 février 2019	538.16 \$
Port-Joli Pièces Autos	Lave-vitre, antigel	43.19 \$

1 313.30 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Hach Sales & Service	Entretien appareils	563.39 \$
Javel Bois-Francis	Hypochlorite en solution	573.67 \$
Messer Canada	Location réservoir oxygène, février	413.91 \$
	Oxygène usine	1 561.32 \$
Veolia Water Tech.	Produits de laboratoire	1 005.57 \$
	Jeu de pièces de rechange pour Swan	2 308.23 \$
Vibriss		
Xylem Canada Company	Enregistreurs de débordement, flottes	3 679.20 \$

10 105.29 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Journal L'Attisée	Publicité biblio., mars 2019	160.18 \$
Librairie Livres en tête Inc.	Livres	164.64 \$

324.82 \$

TOTAL DES ACHATS: 113 569.83 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4.2 Demandes adressées au conseil.

110-04-19

Demande pour le rassemblement des familles Thiboutot/Boutot d'Amérique.

ATTENDU QUE l'assemblée annuelle de l'association des familles Thiboutot/Boutot aura lieu à Saint-Jean-Port-Joli le 15 juin prochain;

ATTENDU QUE l'association demande à la municipalité d'offrir le vin d'honneur lors de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité verse un montant de 100 \$ pour le vin d'honneur.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

111-04-19

Demande pour le 26^e Grand McDon.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 100 \$ à titre de commanditaire bronze pour cet événement qui aura lieu le 8 mai prochain.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

112-04-19

Bourse de la relève en sculpture.

ATTENDU QUE la Maison des métiers d'art de Québec sollicite l'appui financier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli pour un montant de 1 000 \$;

ATTENDU QUE ce montant vise à remettre une bourse à la relève et sera remise à un finissant(e) au DEC-Techniques de métiers d'art et tout spécialement pour la sculpture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 1 000 \$ à titre de partenaire Or pour une bourse remise à un finissant(e) au DEC-Techniques de métiers d'art de la Maison des métiers d'art de Québec.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

113-04-19

Renouvellement de l'entente de supplément au loyer pour les résidents de l'Oasis I.

ATTENDU QUE la Coopérative d'habitation l'Accueil demande au conseil municipal de renouveler l'entente de supplément au loyer pour une autre période de cinq (5) ans ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire renouveler le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis concernant l'édifice L'Oasis phase 1 pour personnes âgées semi-autonomes situé au 290 rue Verreault pour une autre période de cinq années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer le renouvellement de l'entente du programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis concernant l'Oasis phase 1 situé au 290 rue Verreault du 1^{er} avril 2018 jusqu'au 31 mars 2023.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

114-04-19

Renouvellement de l'entente de supplément au loyer concernant le projet Oasis II.

ATTENDU QUE la Coopérative d'habitation l'Accueil demande au conseil municipal de renouveler l'entente de supplément au loyer pour une autre période de cinq (5) ans ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire renouveler le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis concernant l'édifice L'Oasis phase II pour personnes âgées semi-autonomes situé au 290 rue Verreault pour une autre période de cinq années;

ATTENDU QU'il y a lieu de la renouveler pour éviter une incidence financière majeure pour les douze locataires qui bénéficient présentement de cette aide;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli contribue pour 10 % au programme de supplément au loyer pour 12 appartements de la phase 2, et ce, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.

d'accepter le dépôt des états financiers 2018 de l'entente intermunicipale sur l'eau potable de Saint-Aubert /Saint-Jean-Port-Joli préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

117-04-19 **4.6 Contrat d'entretien des pelouses pour 2019.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat d'entretien de la pelouse au parc des Trois-Bérets (section nord), parc Chanoine-Fleury et au quai à monsieur Rosaire Pelletier pour la somme de 3 000 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

118-04-19 **4.7 Engagement d'une journalière et opératrice aux travaux publics.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager madame Dominique Caron à titre de journalière et opératrice aux travaux publics aux conditions établies.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

119-04-19 **4.8 Adoption du règlement 783-19 visant l'obligation d'installer une soupape de sûreté à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.**

RÈGLEMENT 783-19

RÈGLEMENT CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPEPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL.

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet de non-retour);

ATTENDU QUE le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égouts;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil du 4 mars 2019 et qu'au cours de cette même séance, un projet de règlement a été déposé par Monsieur Jean-Pierre Lebel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

ARTICLE 1: TITRE.

Le présent règlement portera le titre de « Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal ».

ARTICLE 2: PRÉAMBULE.

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3: EXIGENCES RELATIVES À UN BRANCHEMENT AUX ÉGOUTS (SANTAIRES ET PLUVIAUX).

Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une soupape de sûreté (clapet de non-retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.

Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté (clapet de non-retour) sont celles prescrites par le Code national de plomberie – Canada 1995 (CNRC 38728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 et le National Plumbing Code of Canada 1995 (NRCC 38728) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002, publiés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.

Tous les amendements apportés au Code national de la plomberie après l'entrée en vigueur du présent règlement en font également partie à une date déterminée suite à une résolution en ce sens adoptée par le Conseil municipal conformément à l'article 6 (6°) de la Loi sur les compétences municipales.

Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non-retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égouts.

ARTICLE 4: APPLICATION DU RÈGLEMENT.

L'inspecteur municipal est autorisé à visiter et/ou à inspecter, si nécessaire, tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.

ARTICLE 5: ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

120-04-19 **4.9 Étude de vulnérabilité pour les points de prélèvement d'eau de surface.**

ATTENDU QUE la municipalité doit faire une étude portant sur la vulnérabilité du point de prélèvement d'eau (eau de surface) d'ici le 1^{er} avril 2021 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'offre de services professionnels suivante :

ASISTO 13 700 \$ plus taxes

ATTENDU QUE l'offre la plus basse et conforme est celle de ASISTO ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières

APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater la firme ASISTO pour réaliser l'analyse et l'étude sur la vulnérabilité du point de prélèvement d'eau pour un montant de 13 700 \$ plus taxes.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

5 URBANISME:

5.1 Consultation publique concernant la dérogation mineure au 584 avenue de Gaspé Est.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure concernant le 584 avenue de Gaspé Est.

121-04-19 **5.2 Dérogation mineure concernant le 584 avenue de Gaspé Est.**

ATTENDU QUE les propriétaires du 584 avenue de Gaspé Est présentent une demande de dérogation mineure pour régulariser la construction d'un garage détaché construit dans la cour avant;

ATTENDU que le garage est relié à la maison par un corridor;

ATTENDU QUE le conseil municipal par la résolution # 379-90 a pris position considérant l'ambiguïté dans l'interprétation de l'article 4 du règlement de zonage # 187;

ATTENDU QUE le 15 juin 1990 le permis de construction a été délivré par l'inspecteur municipal suite à la résolution du conseil;

ATTENDU QU'au moment de la vente de l'immeuble dans le rapport du certificat de localisation de l'arpenteur, on fait mention de la non-conformité du garage;

ATTENDU QU'il est préférable de régulariser la situation par une dérogation mineure;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure rendant conforme la construction du garage dans la cour avant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour la propriété du 584 avenue de Gaspé Est afin de rendre conforme la construction du garage dans la cour avant.

122-04-19 **5.3 Demande de permis pour la construction de passerelles au 4 avenue de Gaspé Est.**

ATTENDU QUE le propriétaire du 4 avenue de Gaspé Est a reconstruit le bâtiment appelé Le Vivoir;

ATTENDU QUE ce bâtiment doit permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QUE la propriété est située dans un territoire présentant un intérêt esthétique;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE l'aménagement extérieur proposé s'intègre avec le bâtiment;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis pour le projet d'aménagement d'une passerelle aérienne, galerie et rampe d'accès;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le projet d'aménagement d'une passerelle aérienne, galerie et rampe d'accès pour la propriété du 4 avenue de Gaspé Est.

123-04-19 **5.4 Demande de permis de rénovation au 68 avenue de Gaspé Ouest.**

ATTENDU QUE les propriétaires du 68 avenue de Gaspé Ouest déposent une demande pour refaire la galerie avant;

ATTENDU QUE cette maison est située dans l'aire patrimoniale du secteur de la rue de l'Ermitage;

ATTENDU QUE cette propriété a été construite avant 1946;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par les demandeurs;

ATTENDU QUE la galerie va être rebâtie identique à son apparence actuelle;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis pour la rénovation de la galerie avant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour la rénovation de la galerie avant pour la propriété du 68 avenue de Gaspé Ouest.

124-04-19 **5.5 Demande de permis de rénovation et d'agrandissement au 218 avenue de Gaspé Est.**

ATTENDU QUE les propriétaires du 218 avenue de Gaspé Est déposent une demande pour un projet de rénovation et d'agrandissement;

ATTENDU QUE cette maison a été érigée avant 1946 et est située dans une aire présentant un intérêt esthétique;

ATTENDU QUE le projet est de démolir l'annexe (la partie située à l'arrière de la maison), de rebâtir et rénover;

ATTENDU QUE le revêtement de la toiture suggéré est type aluminium, revêtement des murs « Fibro-ciment » bleu et pointe du toit en blanc;

ATTENDU QU'il est prévu au nord-ouest de la maison une terrasse en bois avec garde blanche;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE le projet de rénovation et d'agrandissement proposés respecte le style architectural de la maison;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser l'émission du permis pour le projet d'agrandissement et de rénovation de la maison au 218 avenue de Gaspé Est;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le projet d'agrandissement et de rénovation de la maison pour la propriété du 218 avenue de Gaspé Est.

125-04-19 **5.6 Avis de motion visant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 à la grille des spécifications article 3.12 (note 2).**

M. Anthony Hallé donne avis de motion qu'il sera présenté ultérieurement un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 à la grille des spécifications article 3.12 (note 2) dans le cas des constructions avec mur mitoyen et dans le cas des lots d'angle.

126-04-19 5.7 **Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 à la grille des spécifications article 3.12 (note 2).**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS ARTICLE 3.12 (NOTE 2).

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 afin de modifier la note 2 à la grille des spécifications article 3.12 dans le cas des constructions avec un mur mitoyen et des lots d'angle;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le premier projet de règlement et de le soumettre à une consultation publique à la séance ordinaire du conseil municipal le 6 mai 2019.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS ARTICLE 3.12 (NOTE 2).

ARTICLE 1 : La note 2 à la grille des spécifications article 3.12.

La note 2 à la grille des spécifications est abrogée et remplacée de la façon suivante :

« Dans le cas des constructions avec mur mitoyen, il n'y a qu'une seule marge de recul latéral qui se calcule en soustrayant de la somme des marges de recul latéral la marge de recul latéral minimale.

Dans le cas des lots d'angle, il n'y a qu'une seule marge latérale qui doit au minimum égaliser la moitié de la somme des deux marges latérales prescrites ».

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

6. VIE COMMUNAUTAIRE:

127-04-19 6.1 **Engagement de personnel au Domaine de Gaspé.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager la personne suivante à titre de monitrice en accompagnement spécialisé au camp d'été:

-Kimmy Dumas

d'engager les personnes suivantes à titre de sauveteur à la piscine:

-Chloé Fournier et Koraly Dumas.

D'engager les personnes suivantes à titre d'animateur et animatrice au camp d'été :

-Pénélope Morneau
 -Olivier Grégoire
 -Océane Charrois
 -Syndel Jean
 -Angélique Caron
 -Anne-Gaëlle Cottinet

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

 Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

128-04-19 **6.2 Tarifs du camp d'été 2019.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
 APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de fixer les tarifs d'inscriptions pour le camp d'été selon la grille suivante :

	Résident			
	Semaine	Été	Forfait sorties	Service de garde (semaine)
1er et 2e enfant	40 \$	250 \$	140 \$	15 \$
3e enfant et +	30 \$	180 \$	120 \$	
Adulte	X	X	200 \$	X

	Non-résident			
	Semaine	Été	Forfait sorties	Service de garde (semaine)
1er et 2e enfant	70 \$	400 \$	180 \$	20 \$
3e enfant et +				
Adulte	X	X	250 \$	X

Forfait sortie: Baie de Beauport, Fort de Lévis, Roc Gym, Miller Zoo, Camp Trois-Saumons, Musée de la civilisation, Ferme Genest, Sarbaya.

129-04-19 **6.3 Tarifs pour le baseball mineur.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
 APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de fixer les tarifs pour le baseball mineur selon la grille suivante :

	Avec sortie aux Capitales de Québec	Saison régulière
Baseball mineur	60 \$	45\$

130-04-19 **6.4 Tarifs pour le tennis.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de fixer les tarifs pour le tennis selon la grille suivante :

	Résident			Promo: boîte de balles gratuite (30 premiers)
	Jeune	Adulte	Familiale	
Saison	20 \$	50 \$	60 \$	
Mi-saison	10 \$	25 \$	30 \$	

	Non-résident			X
	Jeune	Adulte	Familiale	
Saison	30 \$	60 \$	70 \$	
Mi-saison	20 \$	40 \$	50 \$	

7. AUTRES:

131-04-19 **7.1 Comité de travail sur le plan de développement touristique de la MRC de L'Islet.**

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet souhaite entreprendre, avec les principaux acteurs touristiques, une importante réflexion sur l'industrie du tourisme;

ATTENDU QUE pour alimenter cette réflexion, la MRC va confier à une firme d'experts externe le mandat de faire une analyse et des recommandations quant aux actions à réaliser pour mieux positionner la région;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet désire mettre en place un comité de travail pour définir les orientations de la région;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de nommer messieurs Pierre Bussièrès et Richard Bernier (substitut) afin de siéger sur le comité de travail du plan de développement touristique de la MRC de l'Islet.

132-04-19 **7.2 Comité de sélection pour les emplois au Domaine de Gaspé.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'ajouter les personnes suivantes pour former le comité de sélection pour l'engagement des employés au Domaine de Gaspé:

Mesdames Magda Chamberland et Marie-Hélène Auclair.

8. Période de questions.

Les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

133-04-19 **9. Clôture et levée de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever l'assemblée à 20 : 43 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

- Bureau de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet à Tourville.